

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 229

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 30**

À la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« s'appuie notamment sur les »

les mots :

« est conforme aux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale, tout en conservant une modification rédactionnelle du Sénat.